



ACD

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 0953 - Charcuterie de détail



ACD
PAIE

■ Document mis à jour le 18 février 2026

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 0953 - CHARCUTERIE DE DÉTAIL

Cette fiche vous accompagne dans la mise en place de la **CCN IDCC 0953 - Charcuterie de détail**.

■ SOMMAIRE

MISE EN PLACE DE LA CCN CHARCUTERIE DE DÉTAIL.....	3
Convention collective.....	3
Éléments gérés par la CCN Charcuterie de détail.....	4
Données conventionnelles.....	5
- Ouvrier, employé, agent de maîtrise et cadre.....	5
- Contrats aidés.....	6
ÉLÉMENTS DU BRUT.....	6
Indemnité pour les heures de nuit et les heures fériées travaillées.....	6
- Textes conventionnels de référence.....	6
- Variables d'heures.....	7
COTISATIONS RETRAITE COMPLÉMENTAIRE.....	7

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 0953 - CHARCUTERIE DE DÉTAIL

MISE EN PLACE DE LA CCN CHARCUTERIE DE DÉTAIL

Convention collective

La **Convention collective** doit être indiquée depuis le menu **Entreprise** - Niveau **Etablissement**.

À NOTER

Les données conventionnelles sont automatiquement mises à jour avec les conventions collectives **Lefebvre Dalloz**.

Renseigner le **Code IDCC 0953** ainsi que le **Paramétrage conventionnel** :

Cocher **CCN par défaut** si le paramétrage doit s'appliquer à tout nouveau contrat dans l'établissement. Ce paramétrage reste modifiable dans le **Contrat du salarié**.

NB : Les paramétrages des entreprises adhérentes n'étant pas encore livrés, seule la **CCN IDCC 0953** doit être utilisée.

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 0953 - CHARCUTERIE DE DÉTAIL

■ Éléments gérés par la CCN Charcuterie de détail

	Conditions
Salaires de base	
Ouvrier, employé, agent de maîtrise et cadre	Dans le Contrat du salarié - Données conventionnelles , renseigner : • La Qualification • La Catégorie professionnelle
Contrats aidés	Dans le Contrat du salarié - Données conventionnelles , renseigner : • La Qualification • La Catégorie professionnelle • Le Niveau d'éducation nationale
Indemnités pour nuits ou fériés travaillés	
Heures jours fériés travaillées 100 %	Renseigner la variable d' heure correspondante.
Heures de nuit 25 %	
Retraite complémentaire conventionnelle	
Non cadre	Gestion conventionnelle des taux de la tranche 1 et de la tranche 2 au niveau Organismes de l'entreprise.
Cadre	Gestion conventionnelle des taux de la tranche 1 au niveau Organismes de l'entreprise.

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 0953 - CHARCUTERIE DE DÉTAIL

Données conventionnelles

Renseigner les **Données conventionnelles** selon les dispositions de la convention collective (menu **Salariés - Contrat du salarié**), pour une gestion conventionnelle automatisée sur le bulletin du salarié (salaire minimum conventionnel, primes, majorations...).

☐ Ouvrier, employé, agent de maîtrise et cadre

Pour chaque **Qualification** est associée une **Catégorie professionnelle**. Elle permet d'alimenter le **Salaire de base** du salarié en fonction de la **Grille de salaire conventionnelle** (lorsque l'onglet **Salaire de base** de la **Fiche salarié** n'est pas modifié par l'utilisateur en vue d'appliquer un salaire contractuel supérieur au minimum conventionnel).

Données conventionnelles

Qualification : Coefficient 150

Catégorie : Ouvrier Indice : 0

Coefficient : 150 Coefficient supplémentaire : 0

Libellé	Valeur(s)
Emploi	Aucune valeur saisie
Catégorie Professionnelle	Ouvrier

Indiquer la **Catégorie Professionnelle**.

La **Qualification** permet de déclencher le **salaire minimum conventionnel**.

À NOTER

Pour pouvoir déterminer la **Catégorie professionnelle** correspondant à une **Qualification**, se référer à la classification de la convention collective.

Dans le cas où le salaire de base contractuel est différent du **SMC**, celui-ci doit être renseigné dans le **Contrat du salarié - Salaire de base**.

Salaire de base

Libellé personnalisé

Unité de mesure 10 - Heure Quotité temps de travail 151.67

Taux horaire contractuel Montant du salaire mensuel

+ Calculer un brut ☐ Ignorer le contrôle du SMC ☐ Ignorer le minimum applicable

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 0953 - CHARCUTERIE DE DÉTAIL

☐ Contrats aidés

Pour les **Contrats aidés**, renseigner les informations suivantes :

Données conventionnelles

Qualification : Coefficient 150

Catégorie : Indice : 0

Coefficient : Coefficient supplémentaire : 0

La **Qualification** permet de déclencher le **salaire minimum conventionnel**.

Libellé	Valeur(s)
Emploi	Aucune valeur saisie
Catégorie Professionnelle	Ouvrier
Niveau éducation nationale	Sans Niveau Education Nationale

Indiquer la **Catégorie Professionnelle**.

Sélectionner le **Niveau éducation nationale**.

ÉLÉMENTS DU BRUT

☐ Indemnité pour les heures de nuit et les heures fériées travaillées

☐ Textes conventionnels de référence

Pour le travail de **nuit**, se référer à l'**article 22** de la convention collective.

Pour le travail les **jours fériés** déterminés par l'entreprise, se référer à l'**article 27** de la convention collective.

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 0953 - CHARCUTERIE DE DÉTAIL

Variables d'heures

Les indemnités prévues par la convention collective concernent :

- Le travail un **jour férié** : Les heures réalisées sont calculées sur **100 %** du taux horaire du salarié, indépendamment des heures supplémentaires.
- Le travail de **nuît** : Indemnité égale à **25 %** du taux horaire pour chaque heure travaillée.

Saisir le nombre d'**heures de nuit** et/ou **fériel** en cas de compensation financière dans les **Variables - Heures**, au niveau du **Salarié** ou de l'**Établissement** :

Matricule	Salarié	Libellé de l'emploi		Nbr Heures fériés 100% CC	Nbr Heures nuit 25% CC
CHARDET10	TEST CHARCU DET CPR...	Contrat pro 26	☐	R M ↻	R M ↻
CHARDET11	TEST CHARCU DET CPR...	Contrat pro moins 26 ans	☐	R M ↻	R M ↻

COTISATIONS RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

Les taux conventionnels de retraite complémentaire sont indiqués au niveau de l'**Organisme** dans le **Détail des cotisations** (onglet **Conventionnel**). Ceux-ci sont automatiquement alimentés par le programme.

Éléments	Début	Taux global	Taux salarial	%	Taux patro...	%
Retraite Non cadre IDCC 953 / Conventionnel						
Retraite com...	01/01/2019	8,8900	3,9400	44,32	4,9500	55,68
Retraite com...	01/01/2019	21,5900	10,2900	47,66	11,3000	52,34

◀ Taux en date du **01/01/2019**, toujours en vigueur en **2026**.